

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00099

Numéro SIREN : 503 377 467

Nom ou dénomination : A.C.H. Consulting Evénements

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 912

A.C.H. CONSULTING EVENEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 26 875,00 euros
Siège social : Parc Gouraud les alizés – 8 allée de l'innovation 02200 SOISSONS
503 377 467 RCS Soissons

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 mars,
A 16 heures,

Les actionnaires de la Société par Action Simplifiée « A.C.H. CONSULTING EVENEMENTS », au capital de 26 875 Euros, divisé en 125 actions de 215 Euros chacune se sont réunis au siège social au Parc Gouraud les Alizés - 8 allée de l'innovation 02200 SOISSONS, en Assemblée Générale Ordinaire sur simple convocation du président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André LE BON, en sa qualité de Président de la société A.C.H CONSULTING EVENEMENTS.

Madame Hélène LE BON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 125 actions sur les 125 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

HLB RG HLB

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission Monsieur André LE BON de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Hélène, Delphine LE BON

Née à SOISSONS (02), le 14 mars 1985,

De nationalité Française,

Demeurant 7 allée Olivier Messiaen 02200 SOISSONS,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Romain GRANDCOLAS,

Né à REMIREMONT (88), le 21 janvier 1997,

De nationalité Française,

Demeurant 9 rue Jean de la Fontaine 02200 SOISSONS,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, Monsieur Romain GRANDCOLAS disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Monsieur Romain GRANDCOLAS dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HLB RG 

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
André LE BON



La secrétaire
Hélène LE BON

« Accepte les fonctions de Présidente »

Accepte les fonctions de Présidente



Romain GRANDCOLAS

« Accepte les fonctions de directeur général »

Accepte les fonctions de directeur général

